

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**

DEUXIÈME COMMISSION
17e séance
tenue le
mardi 20 octobre 1987
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 17e SEANCE

Président : M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/42/SR.17
23 octobre 1987

ORIGINAL : FRANÇAIS

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)
(A/42/3, 137, 138, 178, 227, 232, 272, 288, 289 et Add.1 et 2, 302, 310, 314, 335, 337, 341, 354, 359, 381, 386, 402, 559; A/C.2/42/4; A/C.2/42/L.4)

1. M. SAAB (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) fait le point de la situation en ce qui concerne les criquets et les sauterelles dans le monde. Pour le deuxième été consécutif, les criquets pèlerins se sont reproduits massivement au Tchad, au Soudan et dans le nord de l'Ethiopie. Des équipes aériennes et terrestres ont été déployées pour lutter contre toutes les grandes infestations. Les conditions de reproduction restent favorables dans certaines parties du Tchad, du Niger et du Mali et des informations en provenance du Tchad signalent déjà des pontes. On n'a pas fait état récemment de la présence d'essaims, mais un nombre considérable de criquets adultes peuvent échapper au contrôle. Une partie pourrait traverser le Sahara et atteindre le Maroc, une autre se diriger vers l'ouest, vers le Niger et le Mali.

2. La situation au nord de l'Ethiopie continue de susciter des inquiétudes, certaines ONG signalant des infestations grégaires. La corne de l'Afrique et le bassin de la mer Rouge pourraient être menacés. Un phénomène de reproduction a été également observé au Yémen démocratique, et contrôlé par des équipes terrestres. Les criquets nomades, en Zambie, et les criquets migrants africains, au Tchad, ont fait l'objet d'un contrôle aérien limité.

3. Les infestations de sauterelles au Sahel ont été bien moindres qu'en 1986, et, Tchad mis à part, moins importantes que prévu, en raison d'une longue interruption des pluies en juin et juillet. Les informations les plus récentes indiquent cependant qu'en raison de pluies abondantes fin septembre et début octobre, une éclosion massive s'est produite, notamment au Niger où quelque 400 000 hectares nécessiteraient un traitement.

4. Dans le cadre de la lutte antiacridienne, la FAO est en train de mettre en place l'un des systèmes de contrôle les plus perfectionnés au monde qui permettra de donner rapidement l'alerte sur les invasions de criquets, les mauvaises récoltes et la sécheresse en Afrique. La mise au point du système automatisé ARTEMIS était l'une des mesures mises en oeuvre en 1986 pour améliorer le système mondial d'informations et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Les biotopes potentiels des criquets pèlerins en Afrique, au Proche-Orient et en Asie du Sud-Est sont classés en cinq catégories. En comparant les données obtenues par satellite à celles des bases de données, l'ordinateur du système pourra établir des cartes indiquant les anomalies du régime des précipitations et les régions où les criquets sont susceptibles de se reproduire.

5. M. Saab informe les membres de la Commission qui souhaiteraient de plus amples informations que le document de la Conférence de la FAO sur cette question est à présent disponible.

6. M. LE HUU HUNG (Viet Nam) souhaite que l'on parvienne à s'entendre sur un certain nombre de questions extrêmement importantes qui ont fait l'objet de résolutions du Conseil économique et social, mais qui demeurent controversées, comme la question du transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés, celle des problèmes alimentaires, celle des pratiques économiques israéliennes dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés et celle de l'assistance au peuple palestinien.

7. S'agissant du rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement, il convient de souligner que vu les disparités considérables et les inégalités, héritées du colonialisme, qui marquent les relations économiques internationales et qui font que l'activité économique des pays en développement est largement influencée par les politiques et activités économiques des pays développés à économie de marché, le rôle de ce secteur est essentiel pour faire contrepoids à ces influences. Le secteur public peut en effet permettre aux pays en développement d'établir des plans de développement, de fixer des priorités sociales et économiques et d'orienter les activités des sociétés transnationales vers des domaines d'intérêt mutuel et en fonction des priorités nationales. C'est pour ces pays un moyen essentiel de contrôler leur processus de développement et de se protéger contre des influences extérieures sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle. Au lieu donc de limiter le rôle du secteur public comme le font actuellement les pays développés par l'intermédiaire des mesures d'ajustement imposées aux pays en développement, il faut trouver des moyens de le renforcer.

8. Le rapport très complet du Secrétaire général sur la notion de sécurité économique internationale (A/42/314) constitue une excellente base pour l'élaboration de cette notion, élaboration que facilite le climat politique et économique actuel. Sur le plan politique, on entre en effet dans une nouvelle ère de détente, avec les mesures de désarmement américano-soviétiques et la récente conférence internationale sur la relation entre désarmement et développement. Sur le plan économique, l'Acte final de la septième session de la CNUCED a souligné les facteurs qui compromettaient une croissance économique soutenue et prévisible à l'échelle internationale. Le rapport du Secrétaire général a le mérite d'avoir mis en lumière les divers obstacles et contraintes qui pesaient sur les relations économiques internationales.

9. Un débat constructif en vue de l'établissement d'un système économique international couvrant les aspects politiques, économiques, écologiques et humanitaires permettra d'assurer un développement économique soutenu, prévisible et harmonieux pour tous les pays.

10. S'agissant du transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés, il convient de noter que puisque ce phénomène sans précédent et qui ne semble pas près de disparaître résulte essentiellement de facteurs externes qui relèvent pour la plupart du contrôle des pays développés à économie de marché, il convient de s'y attaquer collectivement. La solution du problème dépend largement des pays développés dont on attend, au-delà des déclarations de bonnes intentions et des témoignages de sympathie, qu'ils passent à l'action et, d'abord, permettent l'adoption par consensus de la résolution qui sera présentée sur ce point.

(M. Le Huu Hung, Viet Nam)

11. Enfin, la délégation vietnamienne loue les activités entreprises par le système des Nations Unies pour mobiliser et fournir une assistance au peuple palestinien dans des circonstances particulièrement difficiles. L'assistance fournie par l'ONU, malgré son ampleur, n'a cependant toujours pas permis de doter le peuple palestinien d'une économie indépendante et ne saurait mettre fin à l'occupation israélienne. Elle doit donc s'accompagner d'initiatives visant à parvenir à un règlement politique au Moyen-Orient, conformément aux résolutions 3236 (XXIX) et ES-7/2 de l'Assemblée générale et dans le cadre d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient.

12. Mme MORENO (Mexique) dit que l'accent mis sur l'efficacité de l'ONU risque de faire oublier les objectifs à long terme de la coopération internationale qui sont à l'origine de l'Organisation. Pour que l'ONU soit véritablement efficace, il faut, d'une part, en appliquer les résolutions et, d'autre part, que le processus de restructuration entrepris permette de disposer des moyens nécessaires pour faire face aux défis du XXI^e siècle.

13. Dans un monde interdépendant, les problèmes qui apparaissent sur un marché peuvent se répercuter et s'amplifier sur d'autres marchés, empêchant ainsi l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable. Il faut donc que la communauté internationale assume ses responsabilités et garantisse la croissance des pays en développement, dans l'intérêt de tous. Cela suppose notamment de revoir le système monétaire et financier international actuel.

14. Le rapport du Conseil économique et social fait une large place à un problème particulièrement important pour les pays en développement, à savoir les transferts nets de ressources de ces pays vers les pays développés. Un tel transfert se traduit en effet inévitablement par une baisse de la consommation ou des investissements et freine donc la croissance économique. Selon le rapport du Secrétaire général sur cette question (A/42/272), ce transfert s'explique principalement par la faiblesse des prix des produits de base, l'existence de barrières protectionnistes et la hausse des taux d'intérêt.

15. En ce qui concerne les problèmes alimentaires, Mme Moreno rappelle que le Conseil économique et social a accueilli avec satisfaction le programme de travail du Conseil mondial de l'alimentation et a fait sienne la Déclaration de Beijing qui réaffirme l'engagement pris par la communauté internationale d'éliminer la faim et la malnutrition. L'amélioration des conditions de vie doit être le premier objectif de la croissance économique, mais les efforts des pays en développement dans ce domaine sont gênés par la détérioration de leurs termes de l'échange, un accès limité aux marchés, la montée du protectionnisme et la baisse des prix des produits de base.

16. En conclusion, Mme Moreno dit que l'examen des questions encore en suspens devrait suivre les principes énoncés dans les résolutions 3201 (S-VI), 3202 (S-VI) et 3281 (XXXI) et contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

17. M. WANG Baoliu (Chine) regrette qu'en dépit de la biennalisation de l'examen de certaines questions économiques, certains points importants n'aient pas reçu une attention suffisante lors de la session d'été du Conseil économique et social et que, faute de temps, certaines résolutions n'aient pu être négociées de manière à parvenir à un consensus.

18. La treizième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation, qui s'est tenue à Beijing du 8 au 11 juin 1987, a débouché sur certaines conclusions et recommandations utiles adoptées par consensus, et notamment qu'il est nécessaire d'améliorer le fonctionnement du système économique et commercial international et d'éliminer d'urgence certains obstacles et distorsions afin d'arrêter la détérioration continue du commerce des produits agricoles. Il ne fait guère de doute que les discussions tenues lors de la session permettront à la communauté internationale de mieux comprendre les problèmes urgents qui se posent actuellement et contribueront à l'accroissement de la production alimentaire comme à la coopération internationale dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture.

19. En ce qui concerne l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, M. Wang Baoliu observe qu'il existe une importante convergence de vues sur plusieurs questions mais que la Commission spéciale n'a fait que commencer ses travaux et qu'une vaste tâche reste à accomplir pour accroître l'efficacité des organes du Conseil économique et social, et mieux préparer l'ONU à faire face aux défis actuels et futurs. La délégation chinoise est prête à coopérer sans réserve avec les autres délégations à cet effet.

20. M. SOKOLENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) souligne l'importance, dans les difficiles circonstances actuelles, qu'il y a à renforcer le rôle du Conseil économique et social en matière de coopération et de coordination dans l'optique d'une restructuration des relations économiques internationales sur une base juste et démocratique. La délégation ukrainienne est intervenue à cet égard au cours des sessions de la Commission spéciale du Conseil. Au cours de l'année écoulée, le Conseil a accompli un travail utile et adopté toute une série de résolutions constructives.

21. La question du rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement retient l'intérêt de la RSS d'Ukraine depuis des années. Depuis la première résolution adoptée par la Deuxième Commission il y a 10 ans sur la question, résolution dont la délégation ukrainienne était l'un des auteurs, nombre de documents de l'ONU ont souligné l'utilité du secteur public, son influence bénéfique sur les autres secteurs de l'activité économique des pays en développement. Certes, entre la proclamation d'un principe et son application, il se trouve toutes sortes d'obstacles, d'ordre aussi bien politique qu'économique, auxquels se heurtent les pays en développement. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que, depuis 1983, les grands programmes d'investissement du secteur public réalisés dans les pays en développement, en particulier les projets d'infrastructure, ont été amputés, remis à plus tard ou abandonnés. Il se serait agi, selon ce rapport, de "programmes ambitieux d'investissement public". Il semble qu'il faille pousser l'analyse un peu plus loin et voir dans ces programmes

(M. Sokolenko, RSS d'Ukraine)

"ambitieux" une tentative des pays en développement de se sortir d'une situation dans laquelle ils se trouvent non depuis 1983 mais depuis beaucoup plus longtemps, et cela faute de relations économiques et commerciales réellement équitables et mutuellement avantageuses.

22. Le rapport aurait par ailleurs gagné à montrer davantage comment le secteur public permet aux pays en développement de maintenir un contrôle sur leurs ressources naturelles, de mobiliser leurs ressources intérieures, d'accélérer l'industrialisation, de créer des emplois et de régler divers problèmes sociaux.

23. Le transfert net de ressources des pays en développement vers les pays capitalistes est un phénomène nouveau et aberrant qui menace l'ensemble du processus de développement du tiers monde, et avant tout celui des pays les plus pauvres. Ce transfert s'opère par le biais des remboursements d'intérêt mais aussi du rapatriement des bénéfices des sociétés transnationales, bénéfices qui, ces dernières années, ont largement excédé les investissements réalisés. On ne pourra remédier à ce problème ni résoudre la crise de la dette extérieure que grâce aux efforts constructifs et responsables de tous les Etats.

24. La notion de sécurité économique internationale suppose elle aussi des efforts collectifs en vue de trouver des moyens de normaliser et d'assainir les relations économiques internationales dans l'intérêt de tous. La délégation ukrainienne considère que le rapport du Secrétaire général sur cette question (A/42/314) est un pas important vers l'élaboration de cette notion, qui, une fois concrétisée, pourrait permettre d'instaurer un système global de sécurité internationale.

25. Malgré la diversité des points de vue exprimés sur la situation de l'économie mondiale, il y a une chose qui réunit tous les Etats ou presque : l'inquiétude croissante que suscite l'évolution future des relations économiques internationales. La délégation ukrainienne est disposée à coopérer avec toutes les délégations et ne doute pas que si chacun fait preuve de bonne volonté et d'une sincère détermination, on parviendra aux résultats escomptés dans l'intérêt de tous les Etats.

26. M. DORJGOTOV (Mongolie) est heureux de constater que les travaux du Conseil économique et social ont été marqués dernièrement par une nouvelle orientation et qu'une nouvelle pensée fait son chemin. La tendance est à la coopération et à la poursuite du dialogue sur les problèmes urgents que posent les relations économiques mondiales, comme en témoignent les résultats de la seconde session ordinaire de 1987 du Conseil où ont été examinés, dans un climat de réflexion et de franchise, nombre de problèmes actuels intéressant tous les Etats.

27. Le Conseil a adopté au cours de cette session une série de résolutions qui touchent à des problèmes fondamentaux de la coopération internationale et qui appellent l'attention de la communauté internationale sur des aspects cruciaux de l'économie mondiale. Aux yeux de la délégation mongole, la décision relative à la notion de sécurité économique internationale revêt une importance exceptionnelle. L'examen du rapport extrêmement intéressant que le Secrétaire général a établi sur cette question devrait permettre de promouvoir dans le cadre de l'ONU le dialogue universel sur ce sujet.

(M. Dorjgotov, Mongolie)

28. La délégation mongole approuve également les résolutions du Conseil concernant notamment le renforcement de l'efficacité de la coopération scientifique et technique, le rôle du secteur public, la mise en valeur des ressources humaines. La résolution relative au transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés est aussi très importante. Il faut absolument renverser cette tendance qui empêche de nombreux pays en développement de relancer leur croissance et de résoudre nombre de problèmes socio-économiques.

29. Le Conseil a pris également des décisions sur des questions aussi importantes que la mise en oeuvre de la Déclaration relative à la décolonisation, la souveraineté permanente sur les ressources nationales dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, le droit au logement, etc.

30. La délégation mongole déplore une fois de plus la lenteur injustifiée des travaux d'élaboration du code de conduite des sociétés transnationales et elle se félicite de la décision prise par le Conseil de convoquer sans tarder la Commission des sociétés transnationales.

31. La délégation mongole accueille avec satisfaction les propositions intéressantes faites en vue d'accroître l'efficacité du Conseil et, à cet égard, suit avec beaucoup d'attention les travaux de la Commission spéciale du Conseil.

32. Les commissions économiques régionales de l'ONU ont un rôle déterminant à jouer dans l'accomplissement des activités socio-économiques relevant de la responsabilité du Conseil. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), qui a fêté ses 40 ans en mai 1987, occupe une place importante dans la vie économique de la région et est toujours le seul instrument de coordination de l'activité économique des pays de cette région où se trouvent concentrées d'immenses ressources matérielles et humaines.

33. Durant l'année écoulée, la Mongolie a développé ses contacts avec de nombreux pays de la région et a entretenu des relations politiques à un niveau plus élevé. Membre de la CESAP, la Mongolie participe activement aux activités de la Commission, lesquelles peuvent contribuer notablement au développement d'une coopération mutuellement avantageuse entre tous les pays de la région, ce qui, comme l'a fait observer le Ministre des affaires étrangères de la Mongolie au cours du débat général de l'Assemblée, est extrêmement important pour la création d'un système universel de sécurité internationale.

34. M. MLADENOVIC (Yougoslavie) dit que si le Conseil économique et social n'a pas apporté de réponse satisfaisante aux graves problèmes économiques, sociaux et humanitaires, la faute en revient à ses membres qui n'ont pas su faire preuve de la volonté politique nécessaire. Pour que le Conseil, et plus généralement l'ONU, puissent remplir leurs rôles, il faut leur donner les moyens de participer plus activement à la solution des problèmes économiques internationaux, et la Yougoslavie est donc fermement opposée à une réorganisation de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'ONU qui limiterait son rôle en matière de coopération économique et sociale. Cette restructuration est un problème politique particulièrement délicat qui demande une prudence et une persévérance exceptionnelle.

(M. Mladenovic, Yougoslavie)

35. En ce qui concerne le transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés, la Yougoslavie considère que ces sorties de capitaux ont créé une situation dangereuse qui menace la stabilité économique, sociale et politique des pays en développement, et regrette que cette question n'ait pu faire l'unanimité lors de la session d'été du Conseil. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, il est nécessaire d'introduire des éléments novateurs dans la stratégie actuelle pour régler le problème de la dette si l'on veut relancer la croissance des pays en développement, et les délibérations du Conseil et de l'Assemblée générale pourraient contribuer à parvenir à une solution multilatérale.

36. Dans de nombreux pays en développement, les problèmes alimentaires sont essentiellement un problème de développement. La priorité accordée à la lutte contre la faim et la malnutrition par les pays intéressés n'est malheureusement pas suffisante car ils ne disposent pas des ressources nécessaires. Il faut donc prendre d'urgence des mesures énergiques afin d'inverser la tendance actuelle à la réduction de l'assistance multilatérale à l'agriculture.

37. La production alimentaire mondiale, et plus particulièrement celle des pays en développement, souffre également des subventions accordées par les pays développés à leurs producteurs et de la montée du protectionnisme. Il faut par conséquent agir, dans le cadre du GATT, pour améliorer l'accès aux marchés, et éliminer les graves déséquilibres qui caractérisent actuellement le commerce mondial des produits agricoles. Pour sa part, la Yougoslavie accueille avec satisfaction l'objectif fixé pour les annonces de contributions au Programme alimentaire mondial pour la période 1989-1990 et se félicite des conclusions, des recommandations et de la Déclaration adoptée lors de la treizième session du Conseil mondial de l'alimentation. Elle attache également une importance particulière aux résolutions du Conseil économique et social concernant la Décennie pour le développement industriel de l'Afrique et l'Année internationale de la mobilisation de ressources financières et techniques pour l'alimentation et l'agriculture en Afrique.

38. Mlle GLYNN (Honduras) dit que la malnutrition progresse considérablement chaque année alors que certains pays accumulent des excédents de production sans précédent, ce qui montre bien que le problème qui se pose n'est pas nécessairement un problème de pénurie alimentaire mais un problème d'accès aux aliments. Si à première vue, on ne peut que se féliciter de voir que certains pays encouragent leurs agriculteurs à accroître leur production, quand ces encouragements prennent la forme de subventions, ils se traduisent par une baisse des prix sur le marché international, ce qui défavorise les producteurs des pays en développement. Il n'est que de rappeler à cet égard le cas de la production laitière.

39. La coopération et l'assistance internationales sont extrêmement utiles pour lutter contre la malnutrition. Ainsi, par exemple, le Honduras reçoit une assistance du Programme alimentaire mondial, de la Communauté économique européenne et de nombreux autres pays et organisations, pour répondre aux besoins alimentaires des milliers de réfugiés venant d'autres pays d'Amérique centrale, et il leur en est particulièrement reconnaissant. De manière plus générale, les programmes originaux d'assistance alimentaire de la Communauté économique européenne montrent

(Mlle Glynn, Honduras)

que la coopération internationale, la bonne volonté et un peu d'imagination peuvent venir compléter efficacement la coopération Sud-Sud et contribuer dans une large mesure à lutter contre la faim et la malnutrition. C'est pourquoi le Honduras espère que les expressions de bonne volonté manifestées lors de la treizième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation déboucheront sur des mesures concrètes.

40. M. BATAINEH (Jordanie) rappelle que la délégation de son pays a déjà insisté lors des débats du Conseil économique et social sur l'importance particulière à accorder aux questions touchant les conditions de vie des habitants des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés ainsi qu'aux pratiques répressives israéliennes, dont les objectifs dépassent ceux d'une entreprise coloniale classique.

41. La délégation jordanienne a pris note avec intérêt et satisfaction du rapport du Secrétaire général (A/42/341) contenant les conclusions et recommandations de l'étude du secteur financier dans les territoires palestiniens occupés établie par la CNUCED avec la collaboration de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. La Jordanie note tout d'abord que l'économie des territoires occupés ne peut supporter la situation actuelle caractérisée par un transfert net négatif de ressources au profit d'Israël. L'étranglement de l'économie des territoires occupés est une constante de la politique israélienne et vise deux objectifs complémentaires. En premier lieu, il s'agit de rendre l'économie des territoires dépendante de celle d'Israël, fournissant à ce dernier un débouché pour ses biens de consommation et un réservoir de main-d'oeuvre à bon marché. Le second objectif, plus fondamental et plus grave, est de pousser la population arabe à émigrer faute de moyens de subsistance. Les contraintes pesant sur tous les secteurs de l'économie, alliées aux confiscations de terres pour l'implantation de colonies de peuplement, visent non seulement des fins économiques mais tendent surtout à rendre la vie impossible aux habitants arabes. La détérioration de la situation dans les principaux secteurs de l'économie de la Rive occidentale et de la bande de Gaza et le degré de réalisation des deux objectifs susmentionnés peuvent s'exprimer en quelques chiffres.

42. Dans le domaine agricole, la superficie des terres cultivées a diminué de 40 % dans la Rive occidentale et de 32 % dans la bande de Gaza par rapport à 1967. En raison des confiscations de terres agricoles, de la faiblesse des moyens de commercialisation, de la concurrence des produits israéliens subventionnés par l'Etat et de la fermeture des marchés israéliens aux produits agricoles arabes, la part de l'agriculture dans le revenu national brut est tombée de 38 % en 1978 à 28 % en 1984. La valeur de la production agricole est passée de 320 millions de dollars en 1982 à 300 millions en 1983 et 250 millions en 1984. Il ressort en outre de l'Annuaire statistique d'Israël pour 1985 que la main-d'oeuvre agricole est passée de 42 500 personnes en 1970 à 28 500 personnes en 1984, soit une chute de 33 % pour cette seule période.

(M. Bataineh, Jordanie)

43. En ce qui concerne les ressources en eau, l'exploitation continue de ces ressources au profit d'Israël vise d'une part à assurer l'approvisionnement maximum en eau de ce pays et, d'autre part, à réduire les possibilités d'irrigation offertes aux Arabes pour les contraindre à quitter leurs villages et leurs régions. Conscientes que l'eau est le premier lien qui unit l'individu à la terre et à la vie même, les autorités d'occupation israéliennes ont entrepris de réglementer et de limiter au maximum le droit des habitants d'exploiter cette ressource, tout en laissant sur ce plan les mains libres aux colons juifs. La profondeur des puits que les Arabes peuvent creuser étant limitée à 70 mètres, les 314 puits qu'ils exploitent dans la Rive occidentale produisent tout juste deux fois plus d'eau que les 27 puits exploités par les colons juifs. La consommation d'eau est elle-même réglementée et limitée à 900 mètres cubes par an et par famille et de nombreux règlements interdisent de creuser de nouveaux puits à des fins agricoles ou permettent de détruire 140 pompes sur la Rive occidentale, par exemple, ou de démolir les canaux d'irrigation, et ce, aux fins d'établissement d'une nouvelle zone de sécurité.

44. S'agissant du secteur industriel, sa part dans le produit intérieur brut est descendue ces dernières années à 7 % (12 % pour la bande de Gaza). Les territoires occupés sont soumis au dumping des produits industriels israéliens, lesquels bénéficient de subventions pouvant aller jusqu'à 60 % de la valeur des produits analogues sur le marché mondial. Les produits israéliens vendus dans les territoires occupés représentent 10,6 % des exportations d'Israël et les produits industriels en représentent 48 %, soit une valeur totale de 114 millions de dinars jordaniens, soit encore 20 % du revenu national et 32 % des dépenses d'importation de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Les produits industriels des territoires occupés, en revanche, outre qu'ils ne bénéficient d'aucune protection, subissent les effets des lois et règlements qui en restreignent la commercialisation, des taxes, du manque de capitaux pour lancer de nouveaux projets et de la hausse des taux d'intérêt qui rendent difficile le recours aux emprunts.

45. Il ressort d'un rapport des autorités d'occupation israéliennes que sur 93 000 ouvriers salariés de la Rive occidentale, davantage travaillent en Israël (47 500) que sur place (45 500). Ces chiffres sont un indicateur évident de la déstructuration de l'économie locale, qui se détériore continuellement. C'est ainsi que le ratio du produit intérieur brut au produit national brut est passé de 75 % en 1981 à 73 % en 1983 et 56 % en 1984. Le produit intérieur brut lui-même a diminué de 2,9 % entre 1980 et 1981 et de 4 % entre 1983 et 1984. En valeur absolue, le PIB s'établissait à 1 085 millions de dollars en 1984, soit le même niveau qu'en 1980 (selon un rapport établi par l'Organisation des Nations Unies en 1986).

46. La délégation jordanienne estime que l'occupation et la privation des droits sont incompatibles avec la stabilité et le développement économique des peuples. En raison de ses liens historiques de fraternité avec le peuple palestinien, la Jordanie continuera d'appuyer sur tous les plans les habitants des territoires occupés, pour renforcer leur résistance jusqu'à la fin de l'occupation et l'avènement de la paix, que seule une solution juste, durable et globale de la question palestinienne permettra de garantir.

47. M. SZEDLACSKO (Hongrie) estime que la notion de sécurité économique internationale, exposée de façon détaillée dans le document A/42/314, doit faire partie intégrante d'un système complet de paix et de sécurité internationales étant donné que la situation actuelle de l'économie mondiale reste caractérisée à la fois par des difficultés - dépression des cours des produits de base, ralentissement de l'expansion du commerce, protectionnisme, mesures discriminatoires fondées sur des considérations non économiques - et par certains phénomènes donnant lieu à un certain optimisme, ce qui accroît le caractère imprévisible des perspectives économiques à moyen terme.

48. La notion de sécurité économique internationale doit être fondée sur les principes de la coopération économique énoncés dans la Charte ainsi que dans d'autres documents très importants des Nations Unies, et avoir pour application une restructuration démocratique des relations économiques internationales. Il y a lieu de mettre en place le cadre d'un dialogue actif, permettant des négociations économiques internationales constructives et une coopération mutuellement avantageuse fondée sur le respect des intérêts communs et sur l'idée que la responsabilité de l'avenir du monde doit être partagée. La notion s'applique à tous les domaines de la vie économique internationale : commerce, relations financières, coopération scientifique, technique et écologique. Il est indispensable à cette fin d'améliorer l'information mutuelle et d'élaborer un système de prévision des risques d'origine extérieure affectant les économies nationales.

49. Pour mener le dialogue nécessaire pour encourager la croissance économique et le développement, il serait judicieux de tenir régulièrement des conférences économiques au sommet à l'effet de coordonner les politiques économiques, de renforcer la confiance et de s'assurer du bon exercice de la responsabilité collective. Si le relèvement des taux de croissance et la recherche d'un progrès technologique rapide et étendu, d'un état d'équilibre de l'environnement et de relations financières et commerciales stables font l'objet d'un intérêt de plus en plus répandu dans le monde, cet intérêt devrait à bon droit se porter sur l'approfondissement de la notion de sécurité économique internationale, à laquelle le Gouvernement hongrois, pour sa part, souscrit entièrement. La volonté politique de toutes les parties faciliterait sur ce sujet des négociations qui, par nature, seront longues et complexes, mais qui seront pourtant nécessaires si l'on veut donner effet au principe de la responsabilité partagée et renforcer la sécurité des relations économiques internationales. Le Conseil économique et social, dans ce domaine, devra jouer un rôle important.

50. M. CAHILL (Etats-Unis d'Amérique) estime, comme maintes autres délégations, qu'alors que le Conseil économique et social devrait jouer un rôle central dans l'examen des questions économiques et sociales, ses organes subsidiaires lui ont en fait dérobé une partie de sa prééminence. La Commission spéciale que le Conseil a créée pourrait aider à en redéfinir les tâches et la structure et accroître l'efficacité des relations qu'il entretient avec ses organes subsidiaires et avec l'Assemblée générale. Le Gouvernement américain examinera avec soin les recommandations précises que la Commission spéciale formulera.

(M. Cahill, Etats-Unis)

51. Ne pouvant aborder toutes les questions traitées dans le rapport du Conseil, le représentant des Etats-Unis se borne à souligner l'importance de la notion de formation de capital, qui a un impact décisif sur la croissance et le développement. La formation de capital est essentielle pour que les ressources financières, la main-d'oeuvre et la technique soient appliquées à des fins productives. Il s'agit cependant d'un processus complexe qui nécessite un climat favorable.

52. L'accumulation de ressources financières est obtenue à la fois par des apports financiers extérieurs et par l'épargne intérieure. Aussi ne faut-il pas se borner à examiner le solde net des transferts de ressources financières mais analyser leurs composantes. Les entrées de capitaux comprennent les prêts publics et privés ainsi que l'investissement direct étranger, tandis que les sorties comprennent les versements au titre du service de la dette mais aussi les fuites de capitaux. Chacune de ces composantes devrait être examinée séparément. On en tirerait des leçons quant à l'accumulation de ressources financières.

53. Reste ensuite à appliquer ces ressources à des fins productives. C'est là une question de politique intérieure étroitement déterminée par la teneur des plans de développement de chaque pays. A cette fin, respectueuse des droits souverains de chaque Etat, l'Organisation des Nations Unies ne peut apporter que des informations et des conseils. D'excellents travaux ont déjà été faits par elle dans ce sens. Dans ce contexte, l'intérêt de nouveaux programmes d'aide aux petites entreprises rurales mérite par exemple d'être plus largement reconnu.

54. M. EL-ATRASH (Jamahiriya arabe libyenne) souscrit à la plupart des idées exposées dans le rapport du Conseil économique et social et se range avec optimisme, comme la plupart des pays, à l'idée d'un renforcement du rôle du Conseil. Il se félicite de cette occasion de poursuivre le dialogue et d'aboutir à des décisions permettant au Conseil de s'acquitter au mieux de sa fonction. Il propose l'adoption de résolutions susceptibles de réactiver le Conseil et qui feraient la synthèse des idées figurant dans le rapport du Secrétaire général ainsi que des propositions présentées par le Groupe des 77.

55. Etant donné la marche difficile de l'économie internationale et les problèmes de nature sociale qui se posent parallèlement, il faut que le Conseil économique et social invite l'Assemblée générale à se concentrer sur les problèmes du développement international de façon à les aborder de façon intégrée; à cet égard, il y a lieu de citer en particulier les questions de la sécurité économique internationale, de la dette, des effets de la désertification, des télécommunications en Afrique, du transfert de techniques en faveur de l'Afrique dans le but de réduire le fossé technologique, des mines laissées par les opérations de la deuxième guerre mondiale, et enfin des pratiques israéliennes dans les territoires arabes occupés. M. El-Atrash réaffirme le soutien de son pays au Conseil économique et social et sa volonté de coopérer avec le reste du monde dans un esprit de paix.

56. M. RAHMAN (Bangladesh) rappelle que la position du Groupe des 77 a été exposée devant la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. La Charte des Nations Unies, dans ses Articles 62 à 66, définit bien les fonctions du Conseil et la résolution 32/197 a encore précisé ses responsabilités.

57. Après avoir rappelé les divers points de cette résolution, M. Rahman fait observer en le regrettant, comme beaucoup d'autres, que le Conseil économique et social n'a pas pu pleinement s'acquitter de sa tâche, et ne peut examiner à fond les questions dont il est saisi. Les autres organismes ou organes intergouvernementaux ne portent pas assez d'intérêt à ses travaux. Sa composition est limitée au lieu d'être universelle et il ne reçoit pas les services de secrétariat qu'il faudrait. Les activités de routine devraient être réduites au profit d'examen de fond d'idées nouvelles sur les grandes questions. La "biennalisation" de l'examen de certains projets devrait se poursuivre. Le Conseil devrait examiner de plus près les travaux des commissions régionales et mieux coordonner les activités opérationnelles pour le développement. Il faut en outre améliorer la qualité analytique de la documentation dont le Conseil est saisi. Fort heureusement, les débats de la Commission spéciale ont bien montré la volonté des Etats de donner une nouvelle vigueur au Conseil.

58. M. BRAISH (Afghanistan) attache une grande importance à la notion de sécurité économique internationale qui doit inspirer la normalisation des relations économiques internationales, l'établissement de relations économiques et commerciales équitables et leur restructuration dans un esprit démocratique. L'application de la Charte des Nations Unies et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats est une condition essentielle à cette fin.

59. Dans la poursuite de leur développement économique, les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, doivent se sentir à l'abri de menaces extérieures; pour cela, tous les obstacles de nature coercitive, tels que blocus, restrictions commerciales, embargos, sanctions et autres mesures illégales et injustifiables doivent être totalement éliminés. La notion de sécurité économique internationale, dans ce contexte, est de nature à éliminer les politiques économiques fondées sur la discrimination et sur la conditionnalité attachée aux arrangements financiers, ainsi que les mesures prises ou envisagées par les Etats pour influencer les politiques macro-économiques d'autres Etats.

60. L'Afghanistan estime que l'utilisation de la science et de la technique à des fins militaires fait massivement obstacle au développement socio-économique, en particulier à celui des pays les moins avancés. Il considère comme totalement illégal le recours à des mesures économiques ou autres pour contraindre des Etats à prendre, ou à ne pas prendre, des mesures essentiellement politiques relevant de l'exercice de leur souveraineté. Aussi faut-il que tous les Etats observent strictement les principes régissant les relations internationales et se gardent d'intervenir dans les affaires intérieures d'autres Etats.

61. M. HARAN (Israël), exerçant son droit de réponse, dit que le représentant de la Jordanie a présenté des chiffres en omettant soigneusement de citer ses sources, donnant ainsi l'impression que ceux-ci sont tirés du rapport dont la Commission est saisie au titre de la question à l'examen.

62. Si l'on veut se faire une idée exacte de la situation dans les territoires administrés par Israël, il convient de citer des sources précises, notamment le rapport publié par la CESAO en décembre 1981 (E/ECWA/UNIDO/Working Paper 1), qui montre qu'en 1965, soit peu de temps avant la fin de l'occupation jordanienne, le PIB de la Rive occidentale était de 140 millions de dollars, soit un peu plus de 200 dollars par habitant. D'après le document UNCTAD/ST/SEU 1 établi par la CNUCED, ce chiffre était de 1 037 dollars en 1984. Depuis, le PIB de la Rive occidentale a augmenté en moyenne de 9 % pour atteindre actuellement 1 200 dollars par habitant, soit six fois plus qu'en 1965 en valeur nominale et trois fois plus en valeur réelle.

63. Dans le secteur agricole, les chiffres officiels de l'ONU indiquent qu'en 1965, la production représentait 36 millions de dollars alors que, d'après le document précité de la CNUCED, celle-ci atteignait 288 millions de dollars en 1984. Par ailleurs, il est indiqué dans le rapport de la CESAO qu'en 1965, la Rive occidentale ne possédant pratiquement aucune infrastructure industrielle, de nombreux travailleurs avaient dû émigrer vers la Rive orientale où ils vivaient dans des conditions difficiles pour subvenir aux besoins de leurs familles. Toujours en 1965, la production industrielle sur la Rive occidentale s'élevait à 7 millions de dollars par an, tandis qu'en 1984 elle représentait 9,2 millions de dollars par mois.

64. Tous ces chiffres sont éloquentes et il est temps de mettre fin à ce débat ridicule concernant l'absence de progrès économique dans les territoires sous administration israélienne alors que la Jordanie elle-même ne peut faire état de résultats équivalents.

65. M. BATAINEH (Jordanie), exerçant son droit de réponse, signale que les principales statistiques économiques, sociales et démographiques qu'il a mentionnées dans son intervention sont tirées d'études établies par M. Benvenisti, personnalité israélienne très connue.

66. La comparaison faite par le représentant d'Israël entre la situation économique et sociale des Palestiniens vivant actuellement sous l'occupation militaire israélienne et celle qui régnait en Cisjordanie avant la guerre de 1967 est inacceptable. Si l'on devait faire une comparaison quelconque, il faudrait comparer la situation actuelle des Palestiniens dans les territoires arabes occupés avec celle qui aurait pu prévaloir si la population de ces territoires avait été libre de prendre toutes les décisions concernant son développement économique et d'exploiter comme elle l'entendait ses terres agricoles. En effet, il est totalement anormal que les autorités militaires israéliennes aient confisqué 51 % de la superficie totale des terres agricoles qui étaient cultivées par des particuliers et qui constituaient pour eux la seule source de revenus.

(M. Bataineh, Jordanie)

67. A la fin de 1967, les territoires occupés comptaient 1,3 million d'habitants. Cette population qui, selon les projections démographiques, aurait dû atteindre 1 684 000 habitants en 1984 n'était que de 1 415 000 habitants à la fin de cette année-là. Ce qui veut dire que les conditions de vie difficiles créées par Israël ont provoqué le départ de 269 000 personnes.

68. En 1965, la production de la Cisjordanie comptait pour 37 % du PIB du Royaume hachémite de Jordanie, alors qu'elle n'en représentait plus que 20 % en 1984. Par ailleurs, si avant l'occupation militaire israélienne, le revenu moyen par habitant en Cisjordanie était égal, voire légèrement supérieur, à ce qu'il était sur la Rive orientale du Jourdain, il est tombé aujourd'hui à 73 %.

69. Sur les 800 000 habitants que compte actuellement la Cisjordanie, 52 000 sont des colons israéliens. D'après M. Benvenisti, la consommation générale et les apports de ressources du Gouvernement israélien dans les colonies de peuplement représentent 35 % du produit intérieur brut de la Cisjordanie. En d'autres termes, la consommation moyenne par habitant des colons israéliens est 16 fois supérieure à celle de la population arabe.

70. M. HARAN (Israël), exerçant son droit de réponse, dit que puisque le représentant de la Jordanie a mentionné M. Benvenisti, il tient à rappeler que dans le West Bank Handbook, a Political Lexicon, M. Benvenisti a déclaré que depuis 1967, l'utilisation relativement stable des terres dans les territoires administrés par Israël démentait l'affirmation selon laquelle il y aurait eu une réduction importante de la superficie cultivée du fait de la confiscation de terres. Par ailleurs, il est indiqué au paragraphe 37 du document E/1983/77 que depuis 1970, les autorités israéliennes ont adopté une nouvelle politique fondée sur l'ancien Code foncier turc, en vertu de laquelle toutes les terres inoccupées peuvent être considérées comme terres mawat (mortes) et quiconque a besoin de ces terres peut, avec l'accord des autorités, les cultiver à condition qu'elles restent la propriété du Sultan, auquel le Gouvernement israélien considère qu'il a succédé. Les terres qui appartenaient autrefois au Gouvernement jordanien et non à des particuliers, lesquels n'ont nullement été spoliés de leurs biens, avaient été reprises par le Gouvernement israélien qui ne s'est jamais caché de ce fait.

71. Si comme l'affirme le représentant de la Jordanie, près de 300 000 Palestiniens ont quitté les territoires occupés, il convient de rappeler que les statistiques montrent que beaucoup d'Arabes originaires d'autres pays, dont la Jordanie, se sont aussi expatriés pour chercher du travail dans les Etats producteurs de pétrole.

72. S'agissant de l'agriculture, les statistiques montrent qu'entre 1969-1971 et 1980, la production agricole en Jordanie n'a augmenté que de 22 %, soit bien moins que dans les territoires, où les ressources (eau et terres arables, etc.) sont pourtant les mêmes.

73. Par ailleurs, M. Haran estime qu'il vaut mieux comparer des situations qui se sont réellement produites que des situations hypothétiques. En tout état de cause, seules des négociations directes et non des débats stériles au sein de la Commission, permettront de modifier les conditions de vie des Palestiniens.

74. M. BATAINEH (Jordanie), exerçant son droit de réponse, dit qu'il n'a pas l'habitude d'inventer des chiffres pour les présenter ensuite comme des statistiques fiables. Il est incontestable que la superficie des terres arables dans les territoires occupés a diminué parce que les autorités israéliennes s'en sont servies pour créer des colonies de peuplement juives ou pour mener des activités de formation militaire. Ces terres, qui représentaient en Cisjordanie environ 2 435 000 dounams en 1965, n'étaient plus que de 1 514 000 dounams à la fin des années 70. En outre, d'après les statistiques publiées par l'Organisation des Nations Unies, les autorités d'occupation israéliennes ont à l'heure actuelle exproprié 2 761 900 dounams, soit 51 % de la superficie totale de la Cisjordanie.

La séance est levée à 17 h 55.